

COMMUNE DE VINZIER

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze Septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 5 Septembre 2018

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 8 Pouvoirs : 3

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. Bruno BORDET, Mme Monique CHAPPUIS, M. Jean-Paul ARANDEL, Mme Solange FAY, M. Gérard CHANEL, Mme Gaëlle BLANC, Mme Myriam VERNEX,

Absents excusés : Mme Angélique BLANC, M. Bastien FLACON, M. Marcel BECHET

Absents :

Pouvoirs : M. Bastien FLACON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre GIRARD

Mme Angélique BLANC donne pouvoir à Mme Monique CHAPPUIS

Mme Emilie ROCHETTE donne pouvoir à Mme Gaëlle BLANC

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle BLANC

Mme le Maire rajoute deux points à l'ordre du jour :

- ***Demande de rachat de terrain par M. Jean-Jacques BECHET***
- ***Créances admises en non-valeur***

Lors cette séance, le procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2018 a été approuvé et a traité des questions suivantes :

CREATION D'EMPLOI DE FONCTIONNAIRE A TEMPS COMPLET AU SEIN DE LA COMMUNE DE VINZIER

ADJOINT ADMINISTRATIF DE CATEGORIE C FILIERE ADMINISTRATIVE

Madame Le Maire informe le conseil municipal que Marie-Laure COSTANTINI a repris le travail à 50% et assure les fonctions d'agent postal.

Le travail est toujours présent et actuellement il n'y a qu'une seule secrétaire en poste ce qui signifie que dès lors que celle-ci est absente pour diverses raisons, le secrétariat de Mairie doit être fermé.

Madame Le Maire présente un état des agents depuis 2014 au sein du secrétariat de Mairie et de la Poste qui se répartit comme suit :

2014	2017	2018
2,5 agents	2,2 agents	2,5 agents

Madame le Maire informe que Sabine DELANNOY, agent administratif travaillant à 20% (soit 1 jour par semaine) en mairie de Vinzier, et à 80% à la CCPEVA, travaillera prochainement à 100% à la CCPEVA.

Il est donc proposé la création d'un poste d'Agent administratif / Chargé d'accueil à plein temps.

Cela permettra de ne plus avoir recours à de petits contrats de remplacement (onéreux, lourdeur administrative) et de stabiliser la situation au secrétariat (dossiers à jour).

Participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en cas de litige de la fonction publique

Madame le Maire explique l'enjeu : les collectivités affiliées au centre de gestion de la Haute Savoie bénéficieront d'un dispositif gratuit visant à réduire des litiges en favorisant le règlement amiable des situations conflictuelles dans la gestion du personnel. Ce processus évitera à la collectivité les frais de procès et aidera celle-ci à rétablir dialogue et relations de travail sereines.

Indemnités de gardiennage de l'Eglise, exercice 2018

L'indemnité de gardiennage de l'Eglise est allouée à M. Laurent Blanc. Selon la circulaire de la préfecture du 27/02/2018, il est nécessaire de voter l'indemnité pour l'année 2018 avec revalorisation selon le point d'indice.

Le conseil municipal à l'unanimité valide la revalorisation selon le point d'indice pour une indemnité fixée à 743.53 €

Location salles et matériel

Le conseil municipal est amené à délibérer pour les tarifs des locations de salles communales pour 2019. Les grilles de tarifs proposées sont jointes en annexes.

Arrivée d'Angélique Blanc à 20h20

- Salles sous l'école et gites communaux : vote : 2 voix contre (Angélique Blanc et Monique Chappuis), 2 abstentions (Gaëlle Blanc et Emilie Rochette) et 7 voix pour.
- Gites hors CCAS : Madame le Maire rappelle que l'entretien des gites représente un certain coup et que si on rapporte le tarif actuel à la nuitée par personne, les tarifs se rapprochent des tarifs du GR5. Une nouvelle grille tarifaire est donc proposée. **Vote : 1 voix contre (Angélique Blanc) et 10 voix pour.**
- Salle des fêtes : il est proposé pour toutes les associations du village que la première manifestation organisée soit gratuite mais qu'ensuite les tarifs « association du village » seront appliqués. Il est à noter que l'ensemble du conseil municipal à décider de ne pas augmenter les tarifs pour les habitants de la commune (habitants, associations et entreprises). Une nouvelle grille tarifaire est donc proposée. **Vote : 1 voix contre (Angélique Blanc), 1 abstention (Monique Chapuis) et 9 voix pour.**
- Le matériel appartenant à la commune peut être prêté aux habitants de la commune. Il est décidé qu'un chèque de caution sera demandé à chaque prêt en fonction du matériel emprunté. Le secrétariat de Mairie se chargera de préparer un formulaire à remettre au moment du prêt. Sur ce formulaire seront également rappelées les consignes : heures de dépôt, de retour, remise du chèque de caution. Les tarifs ont été définis comme suit : 5 € par chaise empruntée et 10 € par table empruntée. L'emprunteur se chargera de récupérer et de rapporter la matériel selon ses propres moyens.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette délibération.

CCPEVA

La demande d'institution de l'autorisation préalable de changement d'usage des locaux d'habitation en vue de les louer de manière répétée pour des courtes durées sera faite par courrier adressé au Préfet.

Vente de terrain à M. Jean-Jacques BECHET

Madame le Maire informe d'une demande qui a été faite par M. Jean-Jacques BECHET pour acheter le terrain qu'il loue actuellement à la commune pour son chenil et qui se situe « Les Communs OUEST », parcelles A1728 et A1729.

Pour rappel « un bail à construction » d'une durée de 30 ans avait été conclu en 1996 entre la Commune et Mr BECHET : ce bail arrivera à échéance en 2026.

Il s'agit de « 2 lots communaux » d'une contenance d'environ 5 800 m².

Le coût de la location s'élève, au même titre qu'un lot communal, à 36 euros par lot soit 72 euros par an.

A la fin du bail, le terrain devrait revenir à la commune ainsi que le bâtiment qui a été construit aux frais de Monsieur Bechet. Le règlement du PLU prévoit (paragraphe I2, destination des constructions, zone A) qu'un logement de fonction, justifié par des impératifs de fonctionnement est autorisé en zone Agricole, en cas d'agrandissement de l'établissement existant.

Une estimation a ainsi été faite : si on se réfère au prix du terrain agricole actuellement en cours, il est proposé une vente de terrain au prix de 5€ par m². Le coût du terrain pour Mr Bechet reviendrait à environ 30 000€.

M. BECHET a demandé à régler en 3 fois. Des démarches administratives seront effectuées par la suite.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette délibération et accepte la vente.

Créances admises en non-valeur

Des créances actuellement impayées doivent être « admises en non-valeur au trésor public », afin d'éviter des démarches administratives coûteuses et inutiles. Ces créances restent dans les comptes de la commune et pourront être récupérées dès retour à meilleur fortune du débiteur.

A ce jour, il est proposé un montant de 3 042 € de créances à admettre en non-valeur pour des créances allant entre 2007 et 2015.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette délibération.

Social

Etant donné que le CCAS a été dissout, c'est la municipalité qui prendra en charges les repas et colis des anciens.

➤ Repas des anciens

Jusqu'à aujourd'hui les repas avaient lieu à la salle des fêtes. Madame Le Maire propose que cette année, le repas ait lieu au restaurant. Le conseil approuve cette idée et la date du **28 octobre 2018** est retenue. Trois membres du conseil seront en charge de réserver un restaurant et un musicien : Monique CHAPPUIS, Solange FAY et Myriam VERNEX.

➤ Colis des anciens

L'idée du colis est maintenue et trois membres du conseil seront en charge d'effectuer toutes les démarches pour la préparation des colis : Monique CHAPPUIS, Solange FAY et Myriam VERNEX.

Urbanisme

Madame le Maire présente les déclarations d'urbanisme, de travaux et les demandes de permis de construire pour avis du conseil municipal.

Questions diverses

Aucune question n'est posée par le conseil municipal.

Compte-rendu réunions

Madame le Maire fait le point sur les réunions auxquelles elle a assistée.

Des réunions sont prévues le 15 septembre 2018 : l'une pour préparation de la cérémonie du 11 novembre et l'autre pour faire un point sur l'avancement du projet de cabinet médical.

La séance est levée à 22h00

A VINZIER, le 20 septembre 2018

Vu, le Maire

